

(12)

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

(21) Numéro de dépôt: **87401455.8**

(51) Int. Cl.4: **A 45 C 11/18**

(22) Date de dépôt: **24.06.87**

(30) Priorité: **25.06.86 FR 8609205**

(43) Date de publication de la demande:
07.01.88 Bulletin 88/01

(84) Etats contractants désignés:
BE CH DE ES GB IT LI SE

(71) Demandeur: **ELECTRICITE DE FRANCE Service National**
2, rue Louis Murat
F-75008 Paris (FR)

(72) Inventeur: **Vidal, Guy**
4, Cité la Barre St Martin la Caussade
F-33390 Blaye (FR)

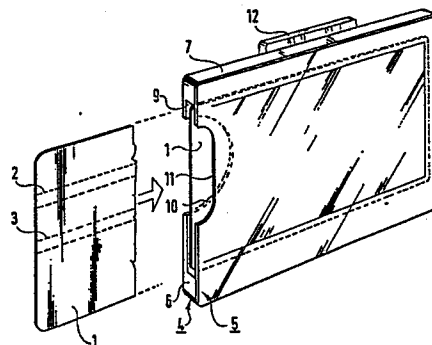
Simonin, Marcel
30, rue Alfred Leblanc
F-91220 Breteigny Sur Orge (FR)

(74) Mandataire: **Fort, Jacques et al**
CABINET PLASSERAUD 84, rue d'Amsterdam
F-75009 Paris (FR)

(54) Etui support de carte d'identification.

(57) Il s'agit d'un étui de support de carte d'identification (1) comportant un fond (4), un couvercle transparent (5), deux côtés latéraux (6 et 7), au moins une butée arrière (8) permettant l'introduction et l'extraction de la carte, caractérisé en ce que les deux côtés latéraux sont liés au fond, leur face interne servant de guidage latéral à la carte, l'extrémité supérieure des côtés latéraux étant munis chacun en surplomb du fond d'un organe presseur élastique (13, 13a) permettant, en coopération avec une nervure support (16, 16a), parallèle au côté latéral adjacent d'exercer une légère pression sur la carte introduite.

FIG. 1



Description

Etui support de carte d'identification

La présente invention concerne un étui support de carte d'identification.

Il est d'un usage de plus en plus fréquent d'utiliser des étuis pour y glisser une carte porteuse d'inscription d'identification d'une personne ou d'une société ou des deux à la fois, et portant parfois la photographie du sujet. Ces cartes portent également fréquemment une bande magnétique pour l'enregistrement magnétique de certaines données, la bande magnétique étant souvent remplacée par un circuit électronique intégré à mémoire portant des contacts en circuits imprimés. L'introduction et l'extraction fréquentes d'une telle carte de son étui provoque à la longue une détérioration de la bande magnétique ou des contacts à cause des frottements.

La présente invention a pour but de pallier des inconvénients et a pour objet un étui support de carte d'identification comportant un fond, un couvercle transparent, deux côtés latéraux, au moins une butée arrière et une entrée à l'opposée de la butée arrière permettant l'introduction et l'extraction de la carte en la glissant dans l'étui dans son propre plan, caractérisé en ce que les deux dits côtés latéraux sont liés audit fond, leur face interne servant de guidage latéral à la carte, l'extrémité supérieure desdits côtés latéraux étant munis chacun, en surplomb du fond, d'un organe presseur élastique permettant, en coopération avec une nervure support, parallèle au côté latéral adjacent et portée par ledit fond, d'exercer une légère pression sur la carte introduite et d'assurer ainsi son maintien, en position à la fois légèrement surélevée par rapport audit fond et légèrement au-dessous dudit couvercle.

Selon une réalisation préférée, la couvercle comporte sur sa face interne une nervure entretoise parallèle aux côtés latéraux.

Avantageusement, une telle nervure entretoise est également réalisée sur la face interne du fond entre les deux nervures supports.

On va maintenant donner la description d'un exemple de mise en oeuvre de l'invention en se référant au dessin annexé dans lequel :

La figure 1 est une vue en perspective montrant un étui selon l'invention.

La figure 2 montre la face inférieure de l'étui avec le dispositif d'agrafe otée montrée séparément.

La figure 3 est une coupe selon III-III de la figure 2.

La figure 4 est une vue éclatée de l'ensemble de l'étui.

La figure 5 montre l'étui complet assemblé, en coupe transversale selon V-V de la figure 2.

En se référant à la figure 1, on voit un étui destiné à recevoir une carte 1 porteuse d'un certain nombre d'indications d'identification, certaines de ces indications étant par exemple enregistrées magnétiquement sur des bandes magnétiques telles que 2 et 3.

L'étui représenté comporte un fond 4 et un

couvercle 5 transparent.

L'ensemble forme un boîtier dans lequel on introduit la carte. Le boîtier est fermé latéralement par des côtés latéraux 6 et 7 appartenant au fond 4 et dont les faces internes servent de guidage latéral à la carte.

Une butée arrière 8 (figures 2, 3) appartenant au fond 4 sert de butée arrière lors de l'introduction de la carte. A l'opposée de la butée arrière 8, l'étui possède une ouverture 9 pour l'introduction de la carte par glissement à l'intérieur de l'étui dans son propre plan. Pour faciliter l'introduction et l'extraction, le fond 4 comporte une échancrure 10 et le couvercle 5 une échancrure 11.

Afin de pouvoir fixer d'une façon amovible l'étui sur le revers d'une veste par exemple, il est prévu une agrafe 12 (figures 1, 2, 4, 5) démontable du fond 4.

L'extrémité supérieure de chaque côté latéral est muni, en surplomb du fond, d'un organe presseur élastique 13, 13a relié au côté latéral par un rebord rigide 14, 14a, une fente 15, 15a séparant le côté latéral de l'organe presseur 13, 13a. La figure 3 permet de bien voir l'organe presseur élastique 13a qui est moulé avec l'ensemble du fond 4 qui ne forme qu'une seule pièce.

La surface plane du fond 4 porte en outre deux nervures supports 16 et 16a parallèles aux côtés latéraux 6 et 7 et situés respectivement près du presseur 13 et du presseur 13a, chaque nervure support coopérant avec l'organe presseur adjacent de manière à exercer une légère pression sur la carte glissée entre les nervures et les presseurs comme on le voit sur les figures 3 et 5. Ainsi, la carte 1 est maintenue dans l'étui, avec une légère force de pression, en position surélevée par rapport au fond 4 et également un peu au-dessous du couvercle transparent 5 comme le montre bien la figure 5.

Les côtés latéraux 6 et 7 portent des trous 17 et 17a pour la fixation du couvercle 5 qui comporte des plots 18 et 18a de fixation.

Sur la figure 3, le couvercle transparent 5 est représenté schématiquement en pointillé de même que la carte 1.

Ainsi, grâce à l'invention, les éventuelles pistes magnétiques de la carte, telles que 2 et 3 ou contacts de circuit électronique intégré, ne subissent aucun frottement lors des introductions et des extractions successives de la carte dans et hors de l'étui. En outre, la pression exercée par la carte entre les organes presseurs 13, 13a et les nervures supports 16, 16a évitent toute extraction involontaire de la carte hors de son étui.

Afin d'éviter toute déformation de la carte à l'intérieur de son étui par flexion, le fond 4 comporte en outre une nervure entretoise 19 parallèle aux nervures supports 16, 16a et située entre elles deux, en dehors bien entendu des zones éventuelles de pistes magnétiques ou de contacts de la carte 1.

De la même façon, le couvercle 5 porte également

une nervure entretoise 20.

Pour assurer l'introduction sans heurt de la carte 1 dans l'étui, contre le rebord 14, 14a, le couvercle porte dans le prolongement avant et arrière des rebords 14, 14a du fond, des nervures 21 et 21a (voir figure 4).

Enfin, pour la fixation de l'agrafe 12, elle comporte une languette 22 qui vient s'introduire dans une lumière d'introduction 23 réalisée dans le fond 4. Afin d'assurer la continuité de la nervure support 16a interrompue par la lumière 23, la languette 22 de l'agrafe 12 porte une nervure support 16b.

Par ailleurs, dans certains cas, il peut être utile de visualiser des informations ne figurant pas normalement sur la carte d'identification ou de les rendre plus visibles (par exemple marque de Société, dates...). Il est alors possible d'ajouter un porte étiquette dans une zone n'interférant pas avec les informations d'identification de la carte. Celui-ci est alors réalisé en matériau plastique transparent. Il comporte un logement pour l'étiquette et vient s'encliquer dans des trous prévus à cet effet dans le couvercle 5, sans nuire à l'esthétique de l'ensemble.

Dans certaines utilisations, l'ouverture de l'agrafe 12 peut s'avérer insuffisante (par exemple fixation sur un manteau). La figure 5 montre qu'une fente est réalisée dans la partie inférieure de l'agrafe 12. Cette fente est destinée à laisser passer une lanière en matériau souple. Ceci permet de réaliser un accrochage efficace quelque soit le type d'utilisation, indépendamment un moyen d'agrafage initialement prévu.

Revendications

1/ Etui support de carte d'identification (1) comportant un fond (4), un couvercle transparent (5), deux côtés latéraux (6, 7), au moins une butée arrière (8) et une entrée (9) à l'opposée de la butée arrière permettant l'introduction et l'extraction de la carte en la glissant dans l'étui dans son propre plan, caractérisé en ce que les deux dits côtés latéraux sont liés audit fond, leur face interne servant de guidage latéral à la carte, l'extrémité supérieure desdits côtés latéraux étant munis chacun, en surplomb du fond, d'un organe presseur élastique (13, 13a) permettant, en coopération avec une nervure support (16, 16a), parallèle au côté latéral adjacent et portée par ledit fond, d'exercer une légère pression sur la carte introduite et d'assurer ainsi son maintien, en position à la fois légèrement surélevée par rapport audit fond et légèrement au-dessous dudit couvercle.

2/ Etui selon la revendication 1, caractérisé en ce que le couvercle (5) comporte sur sa face interne une nervure entretoise (20) parallèle aux côtés latéraux.

3/ Etui selon l'une des revendications 1 ou 2 caractérisé en ce que ledit fond (4) comporte sur sa face interne, une nervure entretoise (19)

parallèle aux côtés latéraux et située entre les nervures supports (16, 16a).

4/ Etui selon l'une des revendications 1 à 3, caractérisé en ce que le fond (4) porte une agrafe (12) démontable comportant une languette (22) d'introduction venant s'introduire dans une lumière (23) du fond, ladite languette comportant une nervure support (16b) assurant la continuité de la nervure support (16a) interrompue par ladite lumière (23).

5/ Etui selon l'une des revendications 1 à 4, caractérisé en ce que le couvercle comporte des moyens pour encliquer un porte étiquette transparent amovible.

6/ Etui selon l'une des revendications 1 à 5, caractérisé en ce qu'il comporte une fente pour le passage d'une lanière d'accrochage autre que l'agrafe (12).

5

10

15

20

25

30

35

40

45

50

55

60

65

0251900

FIG. 1

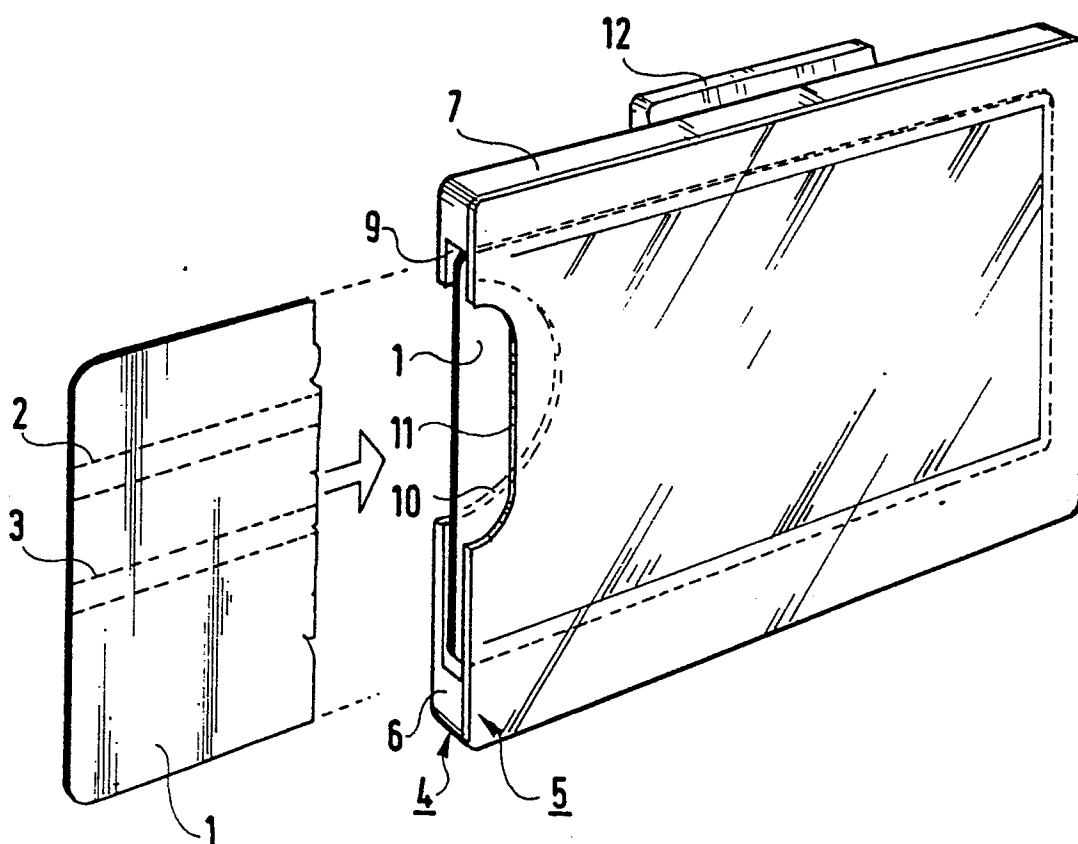


FIG. 2

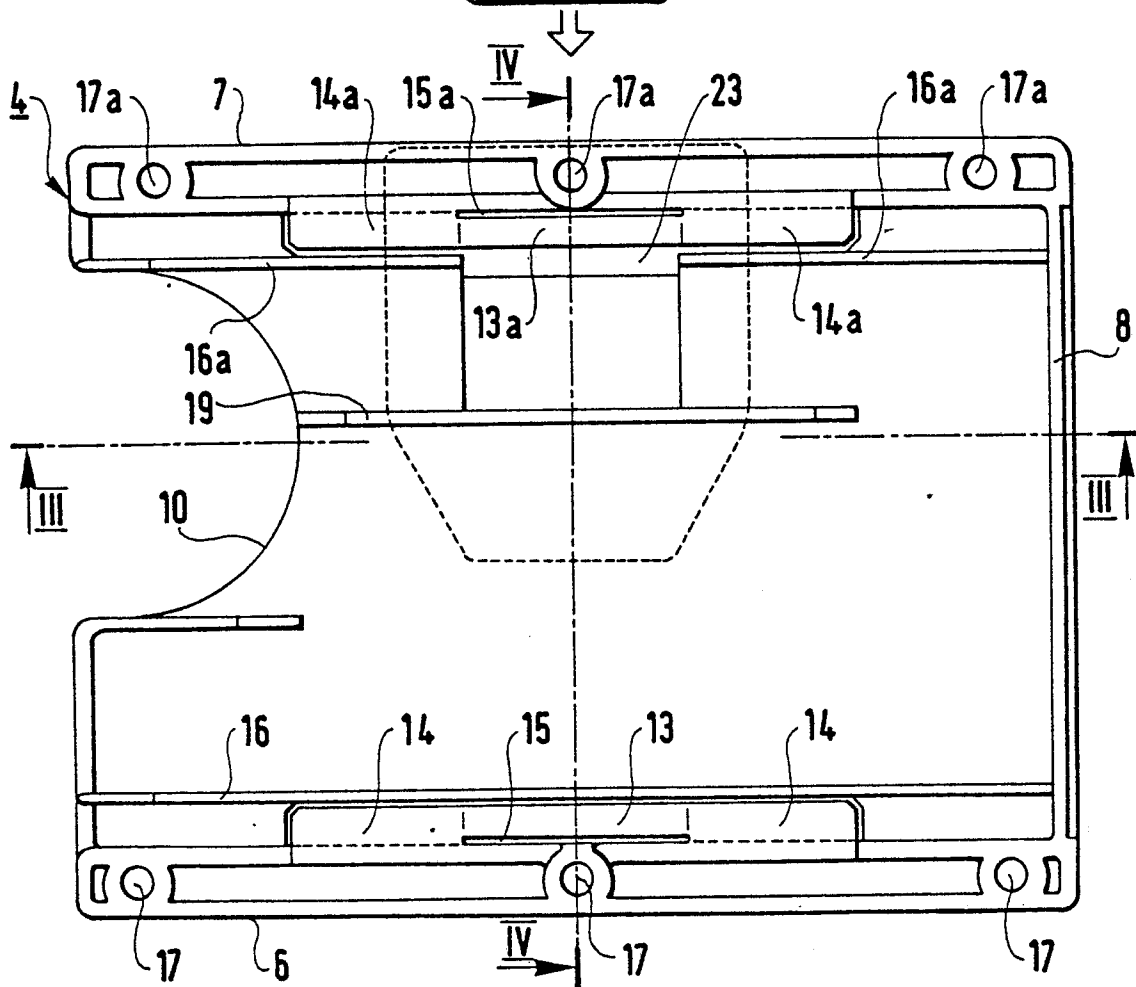
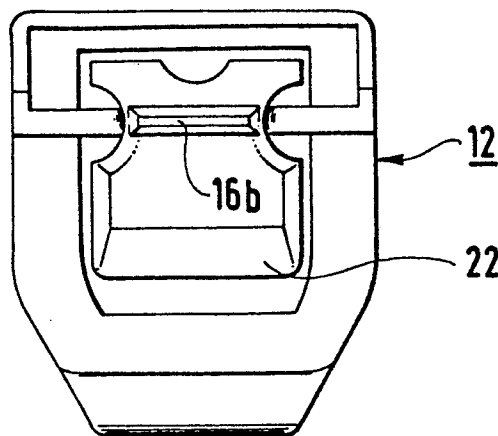


FIG. 3

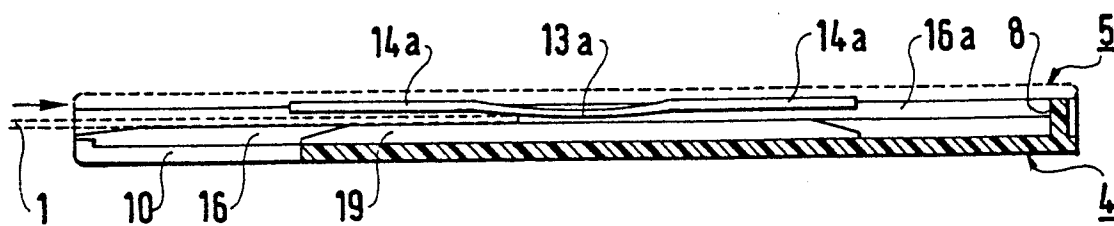


FIG. 4

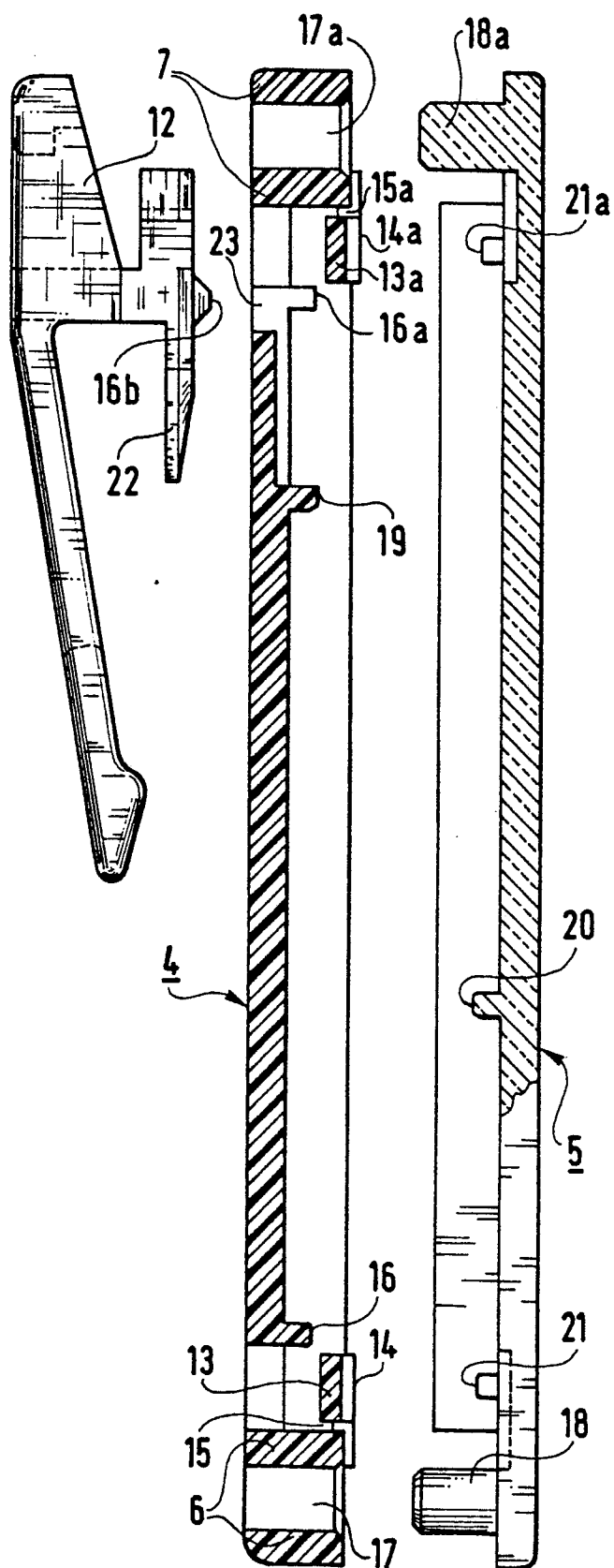
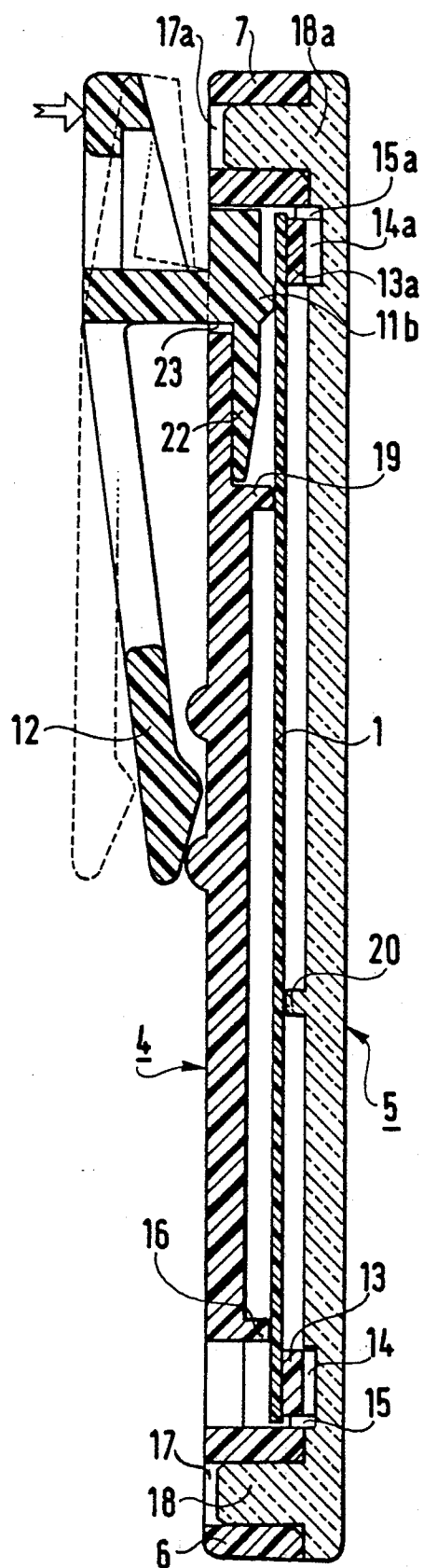


FIG. 5





EP 87 40 1455

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int. Cl. 4)
A	US-A-4 141 400 (MANGAN) * Colonne 1, ligne 59 - colonne 2, ligne 31; figures 1-3 *	1,2	A 45 C 11/18
A	--- DE-U-8 226 430 (RITTER) * Page 6, ligne 15 - page 7, ligne 1; figures 1-8 *	1	
A	--- DE-U-8 509 177 (LANGENBACH) -----		
Le présent rapport de recherche a été établi pour toutes les revendications			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int. Cl. 4)
			A 45 C G 09 F B 42 F
Lieu de la recherche LA HAYE		Date d'achèvement de la recherche 29-09-1987	Examineur SIGWALT C.
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES			
X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant	